

GUIDE DE LA **RENTRÉE**

Édition 2025 | 2026



ÉDITORIAL

Nous souhaitons à tou-te-s les élèves romainvillois-es une très belle rentrée scolaire, placée sous le signe de la réussite, de l'épanouissement et de la curiosité.

L'année dernière, nous partagions notre ambition de généraliser le modèle de cantine bio locale et fait maison, expérimenté avec succès à l'école Maryse Bastié. Cette année, les écoles Henri Barbusse, Charlie Chaplin et Jean Charcot disposeront d'une cuisine sur place, permettant de servir des repas sains, savoureux et issus de circuits courts. Les écoles Fraternité et Jeanne Gallèpe entameront à leur tour des travaux début 2026 pour accueillir ce modèle de restauration durable à la rentrée 2027. Quant à la future école des Bas-Pays, en cours de conception, elle intégrera dès sa construction ces nouvelles exigences écologiques.

Autre nouveauté de cette rentrée : l'ouverture de la Ferme pédagogique des P'tits Monstres, un projet hors les murs de la Cité Maraîchère. À proximité de la future Maison des Assistantes Maternelles du quartier des Bas-Pays, cette microferme conçue en réemploi offrira aux enfants aux familles et aux écoles une initiation ludique et sensible à l'agriculture urbaine, à la biodiversité.

Nous continuons également à distribuer gratuitement à tous les enfants des écoles élémentaires un kit de fournitures scolaires pour garantir à chacun-e les meilleures conditions pour apprendre et s'épanouir, tout en soulageant les familles en cette période souvent coûteuse.

Avec constance et détermination, nous poursuivons notre action pour construire un cadre d'apprentissage à la fois stimulant, équitable et durable pour chaque élève romainvillois-e.

Élodie GIRARDET

Maire-adjointe
à l'Éducation et aux Affaires scolaires
Conseillère départementale
délégue au Programme éducatif

François DECHY

Maire

Contacts des écoles

Maternelles

Marcel Cachin

35, rue Madeleine Odru
01 71 86 60 12
mater.marcel.cachin93230@gmail.com

Danielle Casanova

11, avenue de Verdun
01 49 15 55 41
ce.0930528u@ac-creteil.fr

Charlie Chaplin

79, rue Jean Jaurès
01 71 86 60 34
ce.0932003x@ac-creteil.fr

Jean Charcot

4, rue Jean Charcot
01 71 86 60 28
ce.0930469e@ac-creteil.fr

Maryse Bastié

11, rue des Fontaines
01 49 15 55 76
ce.0931518v@ac-creteil.fr

Jeanne Gallèpe

3, rue Louis Aubin
01 49 20 93 57
ce.0930481t@ac-creteil.fr

Véronique et Florestan

1, place André Léonet
01 41 83 18 41
ce.0931063a@ac-creteil.fr

Élémentaires

Henri Barbusse

2, rue Jean Charcot
01 71 86 60 27
ce.0930193e@ac-creteil.fr

Marcel Cachin

35, rue Madeleine Odru
01 71 86 60 13
ce.0930539f@ac-creteil.fr

Jean Charcot

2, rue Jean Charcot
01 71 86 60 25
ce.0930318r@ac-creteil.fr

Fraternité

5, rue Louis Aubin
01 49 20 93 83
ce.0930188z@ac-creteil.fr

Langevin-Wallon

36, rue des Chantaloups
01 49 15 56 78
ce.0930159t@ac-creteil.fr

Gabriel Péri

26, avenue Paul Vaillant-Couturier
01 71 86 60 39
ce.0931304m@ac-creteil.fr

Paul Vaillant-Couturier

26, avenue Paul Vaillant-Couturier
01 71 86 60 38
ce.0931305n@ac-creteil.fr

Maryse Bastié

11, rue des Fontaines
01 49 15 55 84
0932681j@ac-creteil.fr

Primaire

Hannah Arendt

22, rue des Chantaloups
01 49 15 56 35
ce.0932740y@ac-creteil.fr

SOMMAIRE

- P3** | Editorial
- P4** | Contacts des écoles
- P6** | La journée d'un·e écolier·ère
- P7** | Avant l'école
- P8** | Sur le temps scolaire
- P12** | Sur le temps méridien
- P14** | Après l'école
- P16** | Les activités du mercredi en accueils de loisirs
- P20** | En vacances
- P22** | Accueil des enfants porteur·euse·s de handicap aux activités périscolaires
- P23** | Le projet éducatif
- P24** | Inscriptions
 - | Quotient familial
 - | Démarches en ligne et informations
 - | Tarifs

La journée d'un écolier



Horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 8h30 ⁽¹⁾ à 12h et de 13h30 à 16h ⁽²⁾

⁽¹⁾ 8h40 et ⁽²⁾ 16h10 dans les écoles Maryse Bastié élémentaire et maternelle, Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle

Horaires du périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

• **Accueil du matin : à partir de 7h30***

**arrivée possible jusqu'à 8h15 (8h25 dans les écoles maternelles Charlie Chaplin et Danielle Casanova et le groupe scolaire Maryse Bastié)*

• **Pause méridienne : de 12h à 13h20**

• **Accueil du soir : jusqu'à 18h30**

Mercredi :

De 7h30 à 18h30

Avant l'école



L'accueil du matin est assuré en maternelle et en élémentaire par les équipes municipales d'animation.

Des activités calmes sont proposées aux enfants :
jeux coopératifs,
bibliothèque,
lecture de contes,
dessins...

Sur le temps scolaire



La citoyenneté et la solidarité à l'école

Le Conseil municipal des enfants

Depuis la rentrée 2022, le conseil des enfants réunit des élèves de CM1 et CM2, de toutes les écoles élémentaires de la ville. Les ambassadeurs-ri-ce-s ont été choisi-e-s parmi des enfants volontaires à la rentrée par tirage au sort et sont nommé-e-s pour deux années consécutives. Elles et ils participent ensuite à deux séances plénières leur permettant de soumettre des améliorations d'aménagement ou de fonctionnement au sein de leur école, de leur quartier ou de la ville, et de proposer des actions collectives.

Informations :

Direction de la Petite enfance et de l'Éducation
education@ville-romainville.fr - 01 49 15 55 50

Les sorties scolaires

Deux cars municipaux sont dédiés à l'organisation des sorties scolaires (dont piscine) soit près de 200 sorties scolaires par an. Des tickets de métros sont également mis à disposition des écoles.

Les fournitures de rentrée des élèves du CP au CM2

Un livre est offert par la Municipalité aux enfants des écoles maternelles.

Un sac de rentrée est distribuée à chaque élève des écoles élémentaires.

Les classes de découverte

La Ville offre école la possibilité d'organiser des classes de neige, de mer ou de découverte de la nature pour les CM2. Elle organise l'ensemble de la prestation sur la base du projet pédagogique rédigé par les enseignants. La Ville assure la prise en charge de 85 % du coût (15% étant à la charge des familles en fonction du quotient familiale) pour une dépense annuelle de 210 000 € TTC.

Le sport à l'école

Des séances de natation

Des séances de natation sont mises en place à la piscine Jean Guimier, en partenariat avec Est Ensemble. Bien que l'activité piscine pendant le temps scolaire ne soit obligatoire qu'au cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e), ces cycles trimestriels de natation concernent les classes du CP au CM2 en élémentaire (environ 12 séances). Des stages de renforcement (stages Massé) sont organisés à destination des CM1 afin d'améliorer les résultats à l'examen du savoir-nager.

Le sport pour tous-te-s

Des activités sportives sont proposées tout au long de l'année par des éducateur-ri-ce-s sportif-ve-s, en lien avec les conseiller-ère-s pédagogiques de circonscription, pour les enfants des écoles élémentaires. Dans ce cadre, la Ville met à disposition ses complexes sportifs (Jean Guimier, Colette Besson, Baldit et Alice Milliat).

Savoir rouler à vélo

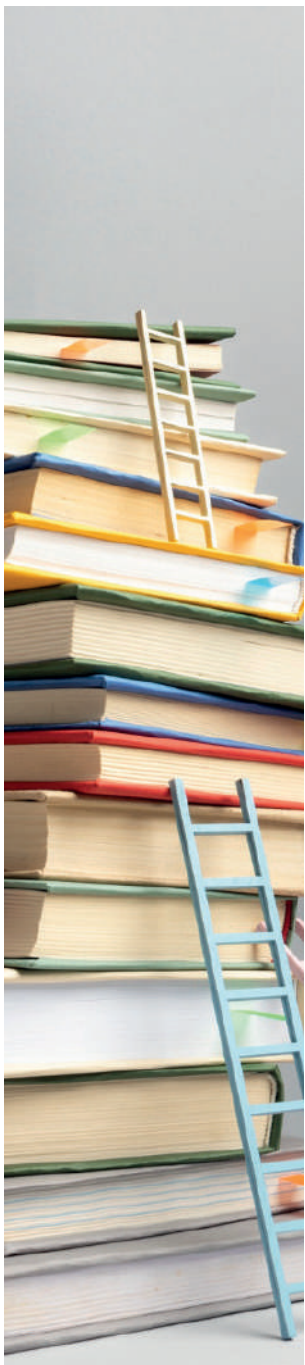
Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces et de l'éducation à la sécurité routière, la Ville de Romainville propose aux élèves de CM2 le programme national « Savoir Rouler à Vélo » (SRV). Gratuit et ouvert à tou-te-s les classes de CM2 des écoles de la ville, ce dispositif s'étend sur 10 demi-journées. Il permet à chaque enfant d'acquérir une réelle autonomie à vélo avant son entrée au collège en alliant technique, sensibilisation aux règles de circulation et mise en situation sur voirie.

La dotation budgétaire aux écoles

En 2025, la Ville accordera 160 000 € de dotation budgétaire aux écoles permettant l'achat de papier, fournitures de classes et de livres scolaires soit un montant de 36 et 42 € par élève respectivement en maternelle et en élémentaire.

Les livres de Noël des écoles maternelles

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la lecture, la Ville offre un livre à chaque enfant des écoles maternelles en fin d'année civile.



La culture à l'école

Les résidences d'artistes, projets artistiques, les sorties culturelles

Des parcours artistiques et culturels à l'année sont programmés au travers de résidences d'artistes en établissement scolaires élémentaires : ateliers de pratiques artistiques, sorties aux spectacles à Romainville, mais aussi dans les grands équipements rayonnants notre territoire (Philharmonie de Paris, Théâtre des Bergeries, Théâtre du garde-chasse, Chaillot...).

La Médiathèque Romain Rolland

La médiathèque accueille les classes de la petite section de maternelle au CM2, sur rendez-vous. Ainsi, les enfants peuvent emprunter des livres, faire des visites découverte, thématiques ou d'expositions, sous la responsabilité de leur enseignant.

Le dispositif « Classe idée »

La Maison de la Philo mène des ateliers philosophiques dans les établissements scolaires grâce au dispositif Classes Idées. Ces ateliers sont animés par les membres de l'équipe de la Maison de la Philo. Expérimenté-e-s, elles et ils ont toutes et tous été formé-e-s à la fois à la pédagogie et à la pratique philosophique, en classe ou à la Maison de la philo et mêlent discussion, jeux, exercices et lectures.

- **Classe IdéeCouverte formule « initiation » :**
7 séances (période de vacances à vacances)
- **Classe IdéeXploration formule « approfondissement » :**
14 séances
- **Classe Idée formule « intensive » :**
20 séances (une par semaine d'octobre à mai)



La Cité Maraîchère

Ce tiers-lieu municipal d'agriculture urbaine et de transition alimentaire, vise à sensibiliser petit-e-s et grand-e-s aux enjeux de transition alimentaire, de la nature en ville et au zéro déchet tout en donnant accès à tou-te-s à une production maraîchère locale respectueuse de l'environnement.

Cette année encore, des ateliers dédiés à la transition écologique et solidaire sont proposés gratuitement aux écoles.

Plus d'informations : lacitemaraichere.com

La prévention à l'école

Le Centre municipal de santé (CMS)

Les équipes du CMS interviennent régulièrement dans les écoles romainvilloises à travers des actions de prévention en partenariat avec les équipes enseignantes. Plusieurs thématiques peuvent être abordées comme l'hygiène bucco-dentaire (animations dans les classes et mise en place du brossage pendant le temps méridien pour les grandes sections de maternelle), la prévention de l'obésité et la promotion de l'activité physique, la prévention et la lutte contre les comportements sexistes, les violences...

La Police municipale

Passage du permis piéton, du permis internet, interventions sur le harcèlement, la citoyenneté... la Police municipale mène des actions de prévention dans les écoles élémentaires.

Sur le temps méridien



Des menus équilibrés sont proposés aux enfants, ainsi que des activités périscolaires.

- **En maternelle**, les enfants déjeunent accompagnés des ATSEM et des équipes d'animation de 12h à 12h40 pour la petite section et une partie de la moyenne section. Les enfants en grande section prennent leur repas entre 12h40 et 13h20.
- **En élémentaire**, les enfants sont encadrés par les équipes municipales d'animation. La durée du repas est d'environ 30 mn pour les offices en self et de 35 à 40 mn pour ceux qui fonctionnent en « service à table » (Hannah Arendt, Maryse Bastié, Langevin/Wallon).



Les menus sont
> consultables
sur le site
tablescommunes.fr
> affichés devant
l'école.

Des cuisines scolaires bio, locales et faites maison !

Une nouvelle cuisine ouvrira au sein de l'école Henri Barbusse novembre 2025. À l'image de la cuisine Maryse Bastié qui a reçu le niveau excellence du label d'excellence environnementale Ecocert en mai 2023, cette nouvelle cuisine s'inscrit dans le programme de transformation du modèle de restauration scolaire des écoles de Romainville :

- Les plats sont concoctés sur place
- Les denrées sont issues de l'agriculture biologique ou de la pêche durable.

Prochaines étapes en 2027 :

Création de deux nouvelles cuisines sur ce même modèle pour les écoles : Fraternité en élémentaire et Jeanne Gallèpe en maternelle.



Les menus
des cuisines
Maryse Bastié,
Barbusse-
Chapin-Charcot
et allergènes sont
> consultables sur
le site espace-
citoyens.net/
romainville

Les ateliers du midi

Animés par les personnels municipaux (ATSEM, animateur·rice·s, éducateur·rice·s sportif·ve·s, professeur·e·s d'enseignement artistique), les enfants s'inscrivent le jour même en fonction de leurs envies.

Les enfants, en maternelle et en élémentaire, bénéficient à minima d'un choix entre 3 pôles d'activités :

- **Jeux libres**
- **Activités sportives ou motrices** : jeux sportifs, initiation théâtre, chant... (pour les maternel·le·s), pratique encadrée (pour les élémentaires)
- **Activités calmes ou culturelles** : lecture de contes, jeux coopératifs, dessins, danse...



Le planning des
ateliers du midi
sont
> affichés devant
les écoles
> consultables
sur l'espace
« Démarches en
ligne ».

Après l'école

Accueil du soir maternel : de 16h⁽¹⁾ à 18h30

L'accueil du soir en maternelle est encadré par les équipes municipales d'animation. Il comporte 3 temps :

- **16h⁽¹⁾** : récréation et goûter
- **À partir de 16h45** : activités (arts plastiques, lecture de contes, jeux coopératifs, expression découverte, chant, découverte musicale, jeux libres...
- **Horaires de sortie affichés devant les accueils de loisirs**

⁽¹⁾ 16h10 pour les écoles Charlie Chaplin, Danielle Casanova, Maryse Bastié

Ateliers-leçons élémentaire : de 16h⁽²⁾ à 18h30

L'encadrement des enfants est assuré par les équipes d'animation municipales. Il comporte 4 temps selon la classe :

- **16h** : récréation (CP/CE1/CE2/CM2)
- **De 16h15 à 17h** :
 - > **Goûter** fourni par la Ville dans les restaurants scolaires (CP/CE1)
 - > **Atelier-leçons** : aide à l'apprentissage des leçons (CE2/CM1/CM2)
- **De 17h à 17h45** :
 - > **Goûter** fourni par la Ville dans les restaurants scolaires (CE2/CM1/CM2)
 - > **Atelier-leçons** : aide à l'apprentissage des leçons (CP/CE1)
- **De 17h45 à 18h30** :
 - > **Ateliers loisirs pour tou-te-s**
 - Horaires de sortie affichés devant les accueils de loisirs

⁽²⁾ 16h10 à l'école Maryse Bastié.



Les plannings des activités des accueils du soir, sont

> affichés devant les écoles
> consultables sur l'espace « Démarches en ligne ».

Les défis du vendredi

Afin de mieux respecter le rythme des enfants, les ateliers-leçons prennent une forme plus ludique chaque vendredi. Des jeux coopératifs leurs sont proposés à la place de l'aide aux devoirs.



Soutien scolaire

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Dispositif visant, aux côtés de l'école et des familles, à fournir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Cet accompagnement scolaire se déroule, par niveau, dans les centres sociaux Jacques Brel, Marcel Cachin, Nelson Mandela et Assiad Djebar dans les écoles élémentaires Maryse Bastié et Charcot-Barbusse.

Tarif annuel : 6€

Plus d'informations dans les centres sociaux

Clubs coups de pouce :

Dispositif accompagnant les enfants de CP repéré-e-s comme fragiles en lecture et écriture, afin de prévenir l'échec scolaire. Organisés après la classe trois fois par semaine, ces clubs réunissent cinq enfants autour d'un-e animateur-ric(e) ou enseignant-e formé-e, dans une approche ludique et bienveillante.

À titre expérimental, un club « mathématiques » est également proposé en CE1 à l'école Henri Barbusse.

Les activités du mercredi

Les accueils de loisirs adossés aux écoles

De quel accueil maternel dépend mon enfant ?

- > **Charlie Chaplin** : les écoles Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe, Jean Charcot.
- > **Marcel Cachin** : l'école Marcel Cachin
- > **Véronique et Florestan** : les écoles Hannah Arendt, Véronique et Florestan
- > **Maryse Bastié** : les écoles Maryse Bastié, Danielle Casanova

De quel accueil élémentaire dépend mon enfant ?

- > **Jean Charcot** : les écoles Jean Charcot, Henri Barbusse, Fraternité
- > **Marcel Cachin** : l'école Marcel Cachin
- > **Maryse Bastié** : les écoles Maryse Bastié, Gabriel Péri, Paul Vaillant-Couturier
- > **Hannah Arendt** : les écoles Hannah Arendt, Langevin/Wallon

Horaires

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30.

- > **Journée avec restauration** ⁽¹⁾ : arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 16h ⁽²⁾
- > **Matin sans restauration** : arrivée jusqu'à 9h et départ à 12h
- > **Matin avec restauration** : arrivée jusqu'à 9h et départ à 13h30
- > **Après-midi sans restauration** ⁽¹⁾ : arrivée à 13h et départ à partir de 16h ⁽²⁾
- > **Après-midi avec restauration** ⁽¹⁾ : arrivée à 12h et départ à partir de 16h ⁽²⁾

⁽¹⁾ avec goûter - ⁽²⁾ si départ avant 16h30 pas de goûter

Les activités maternelles

> Ateliers découvertes

Initiation à une discipline culturelle ou sportives, ces ateliers découvertes sont proposés aux enfants de moyenne et grande section de maternelle inscrits ou non dans un accueil de loisirs le mercredi ⁽¹⁾. Animées par des intervenant-e-s qualifié-e-s, les séances durent une heure maximum afin d'être adaptée aux enfants de cet âge.



Les plannings d'activités sont

- > consultables sur l'espace « Démarches en lignes »
- > affichés devant les écoles.



Les centres sociaux

Les centres sociaux Marcel Cachin, Jacques Brel, Nelson Mandela et Assia Djebar proposent tout au long de l'année un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans.

Ces structures offrent un cadre sécurisé, bienveillant et stimulant, favorisant l'épanouissement personnel et la socialisation à travers une grande diversité d'activités sportives (jeux collectifs, sports d'équipe, parcours moteurs, activités de plein air), culturelles (ateliers théâtre, musique, danse, découverte des cultures du monde), éducatives (ateliers scientifiques, sensibilisation à l'environnement) et créatives (arts plastiques, bricolage, couture, jardinage).

Les centres sociaux s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté active, en valorisant la participation des enfants et des jeunes afin de favoriser leur autonomie.

Horaires

- > **Mercredi** : de 14h à 17h30
- > **Samedi** (uniquement centre social Marcel Cachin) : de 14h à 17h30
- > **Vacances** : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30



Mercredi à la carte pour les élémentaires

La Ville propose deux types d'accueil aux enfants : ponctuel et sans engagement (club mercredi) ou régulier et suivi au trimestre (ateliers du mercredi).

> Le club du mercredi

Les activités sont proposées et conduites par les équipes d'animation municipales. Le programme évolue chaque semaine. Les enfants choisissent leurs activités le jour même en fonction de leurs envies.

> Les ateliers du mercredi

Conduits par des intervenant·e·s spécialisé·e·s, ils sont destinés à celles et ceux qui ont envie de s'adonner à une discipline sportive ou une pratique culturelle, sur une durée de 10 à 12 semaines.



Toutes les formules sont possibles !
Vous pouvez inscrire votre enfant à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans restauration.

Et aussi...

D'autres structures municipales proposent des activités aux enfants le mercredi.

Les écoles municipales des Sports, des Arts et des Savoirs

Ateliers d'initiation à de nombreuses pratiques et disciplines notamment le mercredi après 16h.

> Inscriptions début septembre

La médiathèque Romain Rolland

Elle met à disposition 30 000 documents pour la jeunesse :

romans, albums, BD et mangas, musique, films, revues et magazines. Une programmation régulière de spectacles, lectures de contes, ateliers...

> Entrée libre

Le Pavillon

Il programme tout au long de l'année des spectacles jeune public, notamment le mercredi après-midi.

Programmation à découvrir dans la brochure de la Saison culturelle disponible dans les lieux publics à partir de la rentrée.

La Maison de la Philo

Débats, jeux, histoires, dessins :

Elle propose chaque semaine des activités aux enfants.

> Inscriptions

maisondelaphilo@ville-romainville.fr
et au 01 71 86 60 20

Les Centres sociaux

Assia Djebbar, Marcel Cachin, Jacques Brel et Nelson Mandela.

Ils proposent des activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs à la demi-journée et le mercredi après-midi. La programmation est disponible tout au long de l'année sur place, dans chaque centre social.

Horaires

> Mercredi de 14h à 17h30

> Pendant les vacances de lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30



En vacances



Pendant les congés scolaires, la Ville propose des activités au choix : dans ses accueils de loisirs, au centre sportif Oxygène (vacances d'automne, de printemps et au mois de juillet) ou des séjours (4/16 ans) pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.



Cette organisation peut évoluer en fonction des périodes et du nombre d'inscrit·e·s.

Les accueils de loisirs

Comme le mercredi, ils accueillent les enfants de 7h30 à 18h30. L'encadrement est assuré par les équipes municipales d'animation. Les arrivées sont échelonnées jusqu'à 9h et les départs sont possibles à partir de 16h45. Les inscriptions sont uniquement en journée complète.

La répartition des enfants dans les accueils de loisirs est différente de celle en période scolaire :

Pour les maternel·le·s

- **Charlie Chaplin :** Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe, Jean Charcot
- **Marcel Cachin :** Danielle Casanova, Maryse Bastié, Marcel Cachin,
- **Hannah Arendt :** Hannah Arendt, Véronique et Florestan, Maryse Bastié

Pour les élémentaires :

- **Jean Charcot :** Fraternité, Henri Barbusse, Jean Charcot
- **Marcel Cachin :** Marcel Cachin, Gabriel Péri, Paul Vaillant-Couturier Maryse Bastié
- **Hannah Arendt :** Hannah Arendt, Langevin/Wallon



Les centres sociaux

Les centres sociaux Marcel Cachin, Jacques Brel, Nelson Mandela et Assia Djebar proposent tout au long de l'année un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans.

Horaires

> **Pendant les vacances**
du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Le centre sportif Oxygène

Adossé à l'accueil de loisirs Jean Charcot, il propose une offre dédiée à la pratique sportive encadrée par des intervenant·e·s sportif·ve·s qualifié·e·s. Le projet pédagogique se fonde sur l'initiation à différentes pratiques sportives.

Horaires :

> **Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h30**
(8h lundi, vendredi, jours de sortie).

Inscriptions : à la semaine.

Les séjours vacances

De nombreuses destinations sont proposées tous les ans pour les enfants, les jeunes, ou pour les familles au Centre de vacances municipal situé dans les Hautes-Alpes (Pelvoux-Vallouise).



Accueil des enfants porteur-euse-s de handicap aux activités municipales

L'inclusion des enfants porteur-euse-s de handicap au sein des activités péri et extrascolaires constitue une priorité de l'action municipale. Afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants concerné-e-s, la Ville a mis en place une porte d'entrée unique pour les familles dans le cadre d'une action partiellement financée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (Caf).

Pour prendre un rendez-vous :
01 49 15 55 59 / education@ville-romainville.fr

En fonction du souhait des familles, des besoins de l'enfant et des capacités des services municipaux, un protocole d'accompagnement individualisé et adapté à la situation de l'enfant est mis en place en concertation.

La Ville de Romainville a instauré en février 2025 une tarification spécifique (dégrèvement de 50%) pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Le projet éducatif

Le plan d'actions territorial

Le Plan d'actions du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2025 PEDT 2024-2025 adopté par la Ville de Romainville traduit l'engagement de la Ville pour une éducation locale ambitieuse, inclusive et partagée. Il comprend plus de 150 actions concrètes portées en coordination avec les acteurs éducatifs du territoire et vise à renforcer la cohérence et la continuité des parcours éducatifs de l'enfant. Il incarne une politique éducative territoriale vivante, évolutive et profondément ancrée dans les besoins des familles romainvilloises.

Perspectives en matière d'équipement scolaire :

- Création d'un lycée d'enseignement générale dont l'ouverture est programmée en 2028.
- Création d'une nouvelle école de 16 classes aux Bas-Pays dont l'ouverture est programmée à la rentrée 2027.
- Négociations engagées avec le Conseil départemental pour la création d'un troisième collège aux Bas-Pays.

La Cité éducative

La Cité éducative est un dispositif d'excellence porté conjointement par l'État et la Ville de Romainville pour renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs – familles, collectivités, associations, institutions – autour d'un objectif commun : garantir la réussite de tous et l'égalité des chances.

Dotée d'un financement de 1 025 million d'euros, elle soutient des actions concrètes en matière de parentalité, de réussite scolaire, d'ouverture culturelle et d'insertion. Ce programme ambitieux vise à construire une continuité éducative solide, inclusive et partagée sur tout le territoire concerné.

La Ville de Romainville a obtenu en 2025 le renouvellement de la labellisation "Cité éducative" pour la période 2025-2027.

Elle s'accompagne d'un élargissement du périmètre à l'ensemble des QPV de la commune et d'un engagement financier de l'Etat de 1 025 000 € pour les trois prochaines années qui contribuera au financement de la réussite éducative des Romainvillois-es de moins de 25 ans.

- Inscriptions
- Quotient familial
- Démarches en ligne et informations
- Tarifs

Inscriptions

> À l'école

Sont concernés les enfants né·e·s en 2022 scolarisés pour la première fois en classe de petite section à la rentrée 2025 et les futur·e·s Romainvillois·es qui effectueront une première inscription dans l'une des écoles communales à la rentrée 2025.

> **Dossier d'inscription** téléchargeable sur ville-romainville.fr rubrique « Mon service public > Éducation > inscriptions scolaires » et disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

> Ce dossier et l'ensemble des justificatifs doivent être déposés au Guichet unique de l'Hôtel de Ville accompagnés du formulaire de calcul du quotient familial.



Les enfants âgé·e·s de 6 ans et scolarisé·e·s en grande section dans une école maternelle de Romainville sont automatiquement inscrit·e·s à l'école élémentaire (sans démarche préalable).

> Aux activités périscolaires

Inscriptions en remplissant la fiche d'autorisation parentale, téléchargeable sur ville-romainville.fr rubrique « Démarches en ligne » ou à retirer auprès des équipes d'animation dans les écoles et à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Réservation et règlement
Pour réserver et prépayer (entre le 15 et le 29 du mois précédent l'activité ⁽¹⁾ choisie), deux solutions :

- > En ligne via votre espace « Démarches en ligne »
- > Au Guichet unique de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et le samedi de 9h à 11h45.

⁽¹⁾ Entre le 15 et le 29 mai pour les accueils de loisirs en juillet.

Entre le 15 mai et le 15 juin pour les accueils de loisirs en août.



Attention, les activités fréquentées sans inscription préalable sont majorées de 50% facturé au début du mois suivant.

> À la restauration scolaire

Il n'est pas nécessaire de réserver et prépayer la restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis. La facture est calculée en fin de mois sur la base des repas consommés. Il n'y a aucune majoration.

Une demande de « cas particulier » peut être adressée par les familles si leur activité professionnelle ne leur permet pas d'anticiper leurs besoins en matière de service de garde.

Ce statut permet à la famille de pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) aux activités sans prépaiement obligatoire ni majoration. Les demandes sont à adresser par mail à : education@ville-romainville.fr

> Aux activités du mercredi

Inscriptions aux activités des accueils de loisirs

Pour les ateliers du mercredi, elles sont à réaliser chaque trimestre selon le calendrier suivant :

- > **Du 15 au 29 septembre pour le 1^{er} trimestre** (activités du 15 octobre au 17 décembre)
- > **Du 15 au 29 décembre pour le 2^e trimestre** (activités du 7 janvier au 8 avril)

> Du 15 au 29 mars pour le 3^e trimestre

(activités du 15 avril au 1^{er} juillet)

Pour les clubs, elles sont à faire du 15 au 29 du mois précédent

> Aux centres sociaux

Pour les mercredis et les vacances scolaires, une inscription annuelle est à réaliser au Guichet unique en mairie.

Documents à fournir :

- > Fiche d'inscription auprès du Guichet unique
- > Autorisation parentale (après inscription auprès du centre social)
- > Fiche sanitaire à remplir pour chaque centre fréquenté (après inscription auprès du centre social)

Forfait annuel 18€.

> Aux Écoles municipales des arts, des sports et des savoirs (EMASS)

Les préinscriptions se déroulent du 18 août au 7 septembre :

> En ligne sur espace-citoyens.net/romainville

> En mairie :

Les fiches de préinscription peuvent être téléchargées sur www.ville-romainville.fr ou retirées aux accueils de l'Hôtel de Ville ou des centres sociaux. Elles peuvent être déposées, complétées, sur ces mêmes sites, au plus tard le 8 septembre.

> Au Forum de rentrée dimanche 7 septembre 2025 de 10h à 17h :

Des fiches de préinscription seront à disposition sur le stand des services municipaux (situé sur le parvis de l'Hôtel de Ville).

Confirmation des inscriptions et paiement

Les places seront définitivement attribuées au cours de la semaine du 8 septembre 2025. Les bénéficiaires en seront informés par courriel et courrier. Lorsque le nombre de demandes est supérieur à celui des places disponibles, les critères de priorité suivants sont adoptés :

1. Priorité aux Romainvillois-es
2. Familles n'ayant pas bénéficié d'une inscription sur les ateliers du temps libre l'an passé
3. Une seule inscription par enfant
4. Tirage au sort

L'inscription devient définitive après son paiement, au plus tard le 23 septembre. Il peut être effectué :

> en ligne : www.espace-citoyens.net/romainville

> En mairie auprès du **Guichet unique**, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et les samedis de 9h à 11h45

> Au centre Oxygène

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles auprès du Guichet unique ou sur ville-romainville.fr rubrique « Démarches en ligne »

> Aux séjours vacances

Inscriptions

> Du 1^{er} au 29 décembre 2025 pour les vacances d'hiver

> Du 1^{er} janvier au 2 mars 2026 pour les vacances de printemps

> Du 1^{er} mars au 29 avril 2026 pour les vacances d'été

Quotient familial

Tous les tarifs des activités sont calculés en fonction du quotient familial. Celui-ci est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre et doit être recalculé pour l'année suivante entre la date de réception de votre avis d'imposition de l'année N-1 et le 31 décembre. À défaut, le tarif maximal est appliqué.

Comment le faire calculer ?

- > Au Guichet unique de l'Hôtel de Ville
- > Sur l'espace « Démarches en ligne »
- > Par correspondance à l'aide du formulaire à télécharger sur ville-romainville.fr

Documents à fournir :

- > L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année (N-1). Les deux avis pour les couples non mariés
- > Les 3 derniers bulletins de salaire des deux parents
- > La dernière attestation de paiement des prestations familiales (Caf)
- > Le livret de famille



Modification de la composition de votre foyer (naissance, mariage, divorce, séparation, décès), de votre situation professionnelle (perte ou reprise d'emploi) ? Pensez à refaire calculer votre quotient familial en cours d'année. Aucun effet rétroactif n'est appliqué. La modification intervient lors de la facture suivante.

Démarches en ligne et informations

espace-citoyens.net/romainville

Il vous permet de :

- > De consulter les informations relatives au fonctionnement des accueils de loisirs, des séjours...
- > D'inscrire vos enfants aux activités périscolaires, centres de loisirs, séjours...
- > De payer vos factures en ligne.

Inscription :

1. Créez votre espace sur : <https://www.espace-citoyens.net/romainville>
2. Activez-le en renseignant la « clé enfance » que vous trouverez sur vos factures (restauration, accueil de loisirs) ou demandez-la auprès du Guichet unique de l'Hôtel de Ville ou par courriel à education@ville-romainville.fr



Cet espace constitue le moyen le plus facile pour inscrire votre enfant aux activités et vous tenir informé.

Guichet unique de l'Hôtel de Ville

Il vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et les samedis de 9h à 11h45.

Il vous permet de :

- > Réaliser les inscriptions scolaires
- > Inscrire vos enfants aux activités périscolaires et activités municipales
- > Régler vos factures
- > Mettre à jour votre quotient familial
- > Effectuer vos autres démarches administratives (pièce d'identité, inscription électorale...).

La direction de la Petite enfance et de l'Éducation est votre interlocutrice pour tout autre question :
01 49 15 55 00
education@ville-romainville.fr

Tarifs

1. Restauration, accueils du matin et du soir (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Quotient familial	Restauration	Accueil du matin	Accueil du soir (3)
	Unité (1)	Unité (2)	Unité (2)
Tarifs hors commune	6,50 €	2,00 €	4,00 €
Tranche 1	0,69 €	1,25 €	2,05 €
Tranche 2	1,05 €	1,25 €	2,05 €
Tranche 3	1,20 €	1,25 €	2,05 €
Tranche 4	1,91 €	1,30 €	2,15 €
Tranche 5	2,63 €	1,30 €	2,15 €
Tranche 6	3,15 €	1,30 €	2,15 €
Tranche 7	3,56 €	1,35 €	2,30 €
Tranche 8	4,08 €	1,35 €	2,30 €
Tranche 9	4,48 €	1,35 €	2,30 €

- (1) sans réservation ni prépaiement obligatoires
(2) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50% - (3) avec goûter

2. Accueils de loisirs maternels du mercredi

Quotient familial	Restauration mercredi	Demi-journée (matin ou après-midi) (2)	Journée complète (3)	Atelier découverte maternel
	Unité (1)	Demi-journée (1)	Journée (1)	Trimestre
Tarifs hors commune	6,50 €	9,00 €	23,50 €	47,00 €
Tranche 1	0,69 €	1,50 €	3,60 €	2,00 €
Tranche 2	1,05 €	1,60 €	4,30 €	2,00 €
Tranche 3	1,20 €	2,00 €	5,10 €	2,00 €
Tranche 4	1,91 €	2,50 €	6,90 €	8,00 €
Tranche 5	2,63 €	2,60 €	7,70 €	10,00 €
Tranche 6	3,15 €	3,60 €	10,30 €	13,00 €
Tranche 7	3,56 €	4,70 €	12,90 €	19,00 €
Tranche 8	4,08 €	5,40 €	14,60 €	27,00 €
Tranche 9	4,48 €	6,00 €	16,30 €	31,00 €

- (1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50%
(2) sans restauration et avec goûter - (3) avec restauration et goûter

3. Clubs et ateliers du mercredi élémentaires

Quotient familial	Restauration mercredi	Club mercredi matin ou après-midi (3)	Club mercredi journée complète (4)	Ateliers du mercredi matinée	Ateliers du mercredi après-midi (3)
	Unité (1)	Demi journée (1)	Journée (1)	Trimestre (2)	Trimestre (2)
Tarifs hors commune	6,50 €	9,00 €	23,50 €	140,00 €	140,00 €
Tranche 1	0,69 €	1,50 €	3,60 €	5,00 €	5,00 €
Tranche 2	1,05 €	1,60 €	4,30 €	5,00 €	5,00 €
Tranche 3	1,20 €	2,00 €	5,10 €	5,00 €	5,00 €
Tranche 4	1,91 €	2,50 €	6,90 €	22,00 €	22,00 €
Tranche 5	2,63 €	2,60 €	7,70 €	28,00 €	28,00 €
Tranche 6	3,15 €	3,60 €	10,30 €	38,00 €	38,00 €
Tranche 7	3,56 €	4,70 €	12,90 €	56,00 €	56,00 €
Tranche 8	4,08 €	5,40 €	14,60 €	79,00 €	79,00 €
Tranche 9	4,48 €	6,00 €	16,30 €	92,00 €	92,00 €

- (1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50%
(2) sans restauration - inscription et prépaiement obligatoires
(3) sans restauration et avec goûter l'après-midi - (4) avec restauration et goûter

4. Accueils de loisirs vacances scolaires

Quotient familial	Accueil de loisirs vacances (2)	Accueil de loisirs vacances PAI (3)
	Journée (1)	Journée PAI (3)
Tarifs hors commune	23,50 €	18,00 €
Tranche 1	3,60 €	2,90 €
Tranche 2	4,30 €	3,30 €
Tranche 3	5,10 €	3,90 €
Tranche 4	6,90 €	5,10 €
Tranche 5	7,70 €	5,20 €
Tranche 6	10,30 €	7,30 €
Tranche 7	12,90 €	9,40 €
Tranche 8	14,60 €	10,70 €
Tranche 9	16,30 €	12,00 €

- (1) réservation et prépaiement obligatoires - (2) avec restauration et goûter
(3) PAI alimentaire uniquement - repas et goûter à la charge de la famille

Notes



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2025 I 2026

Rentrée des élèves

Lundi 1^{er} septembre 2025

Vacances de la Toussaint

Du samedi 18 octobre
au dimanche 2 novembre 2025

Vacances de Noël

Du samedi 20 décembre 2025
au dimanche 4 janvier 2026

Vacances d'hiver

Du samedi 21 février
au dimanche 8 mars 2026

Vacances de printemps

Du samedi 18 avril
au dimanche 3 avril 2026

Vacances d'été

Fin des cours : vendredi 3 juillet 2026

FORUM DE RENTRÉE

Dimanche 7 septembre 2025 de 10h à 17h